

PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

**La présente déclaration de confidentialité fournit des informations
le traitement et la protection de vos données à caractère personnel.**

Opération de traitement : EC M365 environnement

Responsable du traitement des données : DIGIT C6

Référence d'enregistrement : DPR-CE-04966

Public cible : Utilisateurs invités

1. Introduction
2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel ?
3. Sur quelle base juridique traitons-nous vos données à caractère personnel ?
4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons ?
5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?
6. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?
7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?
8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?
9. Coordonnées
10. Où trouver des informations plus détaillées ?

1. Introduction

La Commission européenne (ci-après «la Commission ») est résolue à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. Elle recueille et traite des données à caractère personnel conformément au [règlement \(UE\) no 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données [abrogeant le règlement (CE) no 45/2001].

La présente déclaration de confidentialité explique les raisons du traitement de vos données à caractère personnel, la façon dont toutes les données à caractère personnel fournies sont recueillies, traitées et protégées, l'usage qui en est fait et les droits que vous pouvez exercer les concernant. Il précise également les coordonnées de la DIGIT C6 avec laquelle vous pouvez exercer vos droits, du délégué à la protection des données et du Contrôleur européen de la protection des données.

Les informations relatives à l'opération de traitement « EC M365 environment » réalisée par la DIGIT C6 sont présentées ci-dessous.

Le programme sur les lieux de travail numériques est un élément essentiel de la stratégie numérique de la Commission [européenne \[C \(2018\) 7118 final\]](#). [Le programme sur les lieux de travail](#) numériques permet une collaboration et un partage d'informations sécurisés entre le personnel de la Commission et des tiers, y compris d'autres institutions et agences de l'UE, des administrations publiques, des organisations internationales et d'autres collaborateurs invités à l'environnement M365 par le personnel de la CE.

2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel ?

Finalité du traitement :

DIGIT C6 gère la future plateforme de collaboration de la Commission européenne. Pour tenir la promesse « tout lieu, à tout moment, tout appareil (d'entreprise) » de la stratégie de la Commission relative au lieu de travail numérique (adoptée en 2017), un élément central de l'architecture numérique du lieu de travail repose sur la solution en nuage Office 365 (« plateforme Office 365 ») fournie par Microsoft. Cela permet au personnel de la Commission de travailler sur n'importe quel appareil (institutionnel) et facilite la collaboration avec les parties prenantes internes et externes.

Description du traitement relatif à chaque catégorie de données

La plateforme Office365 établit une distinction entre les catégories de données suivantes pour les utilisateurs invités, telles que définies en détail à la section 4 du présent document :

- Données d'identification, c'est-à-dire adresse électronique
- Données relatives au contenu
- Données générées par le service (SGD)

Chacune de ces catégories peut contenir des données à caractère personnel.

L'exploitation de cette plateforme nécessite le traitement de données relatives au contenu et de SGD par Microsoft, aux fins spécifiques suivantes :

1. Fourniture du service Office 365 à la Commission
2. Assistance technique aux équipes informatiques pour les questions avec Office365
3. Prévention, détection et résolution des incidents de sécurité (cyberattaques, par exemple)
4. Assistance aux personnes concernées dans l'exercice de leurs droits en ce qui concerne les données traitées au sein du Office 365

L'exploitation de cette plateforme nécessite le traitement de SGD par la DIGIT C6, aux fins spécifiques suivantes :

1. Mise en place, configuration et maintenance des capacités de l'Office365
2. Assistance aux utilisateurs finaux pour les problèmes avec Office365
3. Prévention, détection et résolution des incidents de sécurité (cyberattaques, par exemple)
4. Assistance aux personnes concernées dans l'exercice de leurs droits en ce qui concerne les données traitées au sein du Office 365

Le traitement de données à caractère personnel susmentionné par la DIGIT C6 et/ou Microsoft est effectué pour fournir la composante « nuage » des services sur le lieu de travail numérique.

En outre, Microsoft a été autorisée à traiter SGD pour des fonctions commerciales internes dans le cadre de la fourniture du service Office365 (liste exhaustive):

1. Facturation et gestion des comptes
2. Indemnisation
3. Reporting interne et modélisation des activités
4. Lutte contre la fraude, la cybercriminalité et les cyberattaques
5. Amélioration de la fonction centrale de l'accessibilité, de la protection de la vie privée et de l'efficacité énergétique
6. Information financière obligatoire et respect des obligations légales

Vos données à caractère personnel ne seront pas utilisées pour une prise de décision automatisée, y compris le profilage, la publicité ou le marketing.

La DIGIT C6 se réserve le droit de consulter l'activité de l'utilisateur basée sur le SGD brut afin de préserver la sécurité et l'intégrité de l'environnement M365 de la CE.

3. Sur quelle base juridique traitons-nous vos données à caractère personnel ?

L'article 5, paragraphe 1, sous a), du règlement no 2018/1725 dispose ce qui suit : « Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe de l'Union. ». Cette base juridique est établie dans le droit de l'Union [article 5, paragraphe 2, du règlement (UE) 2018/1725].

Aux termes de l'article 17 du traité sur l'Union européenne, la CE « promeut l'intérêt général de l'Union et prend les initiatives appropriées à cette fin. Elle veille à l'application des traités ainsi que des mesures adoptées par les institutions en vertu de ceux-ci. Elle surveille l'application du droit de l'Union sous le contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle exécute le budget et gère les programmes. Elle exerce des fonctions de coordination, d'exécution et de gestion conformément aux conditions prévues par les traités. À l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune et des autres cas prévus par les traités, il assure la représentation extérieure de l'Union. Elle prend les initiatives de la programmation annuelle et pluriannuelle de l'Union en vue de parvenir à des accords interinstitutionnels ».

En outre, le traitement de données à caractère personnel peut également être effectué pour l'exécution de missions d'intérêt public par les institutions et organes de l'Union qui sont nécessaires à la gestion et au fonctionnement de ces institutions et organes. Toutes les données à caractère personnel liées à l'utilisation de l'Office 365 sont traitées sur la base de la nécessité d'exécuter une mission effectuée dans l'intérêt public par la CE, y compris le traitement de données à caractère personnel nécessaires à la gestion et au fonctionnement de la CE.

Plus précisément, l'objectif de toutes les activités de traitement liées à l'Office 365 est de soutenir la gestion et le fonctionnement de la Commission européenne, en adaptant les mécanismes et systèmes de gestion internes au nouvel environnement technologique et aux avancées, en fournissant au personnel de la CE les moyens et outils nécessaires à l'accomplissement de ses tâches quotidiennes et en organisant les opérations de la CE conformément aux principes de bonne gestion financière. Article 33 du règlement (UE) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) no 1296/2013, (UE) no 1301/2013, (UE) no 1303/2013, (UE) no 1304/2013, (UE) no 1309/2013, (UE) no 1316/2013, (UE) no 223/2014, (UE) no 283/2014 et la décision no 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) no 966/2012.

La transformation numérique de la Commission européenne est conforme à sa stratégie numérique et à sa communication sur la gestion des données, de l'information et de la gestion numérique. Ces actions seront guidées par des politiques en matière d'affaires numériques (données, interopérabilité, administration en ligne) et fondées sur les stratégies détaillées suivantes pour des domaines spécifiques :

- La stratégie sur le lieu de travail numérique ;
- La stratégie de solution de collaboration ;
- La stratégie en matière d'infrastructures numériques ;
- Les stratégies en matière de sécurité informatique et de sécurité de l'information ;
- Gestion des données, des informations et des connaissances à la Commission européenne ;
- La stratégie de la Commission en matière de données ;
- Le cadre d'interopérabilité européen ;
- La stratégie pour les systèmes transeuropéens.

Par ailleurs, ces mesures utiliseront, étendront et feront évoluer :

- Le portefeuille existant de systèmes d'information sur les politiques et les administrations,
- Services numériques et
- Infrastructure numérique actuelle.

Le déploiement des services d'informatique en nuage de Office365 est la mise en œuvre du plan d'action de la CE.

4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons ?

En ce qui concerne la fourniture du service, DIGIT C6 ou Microsoft traitent trois catégories différentes de données relatives aux utilisateurs invités, qui peuvent toutes comprendre des données à caractère personnel. Ces catégories sont :

1. **Données d'identification**, c'est-à-dire adresse électronique de l'utilisateur invité. En fonction de votre méthode d'authentification, Microsoft ou compte d'entreprise, veuillez-vous référer à la déclaration de confidentialité correspondante pour de plus amples informations.
Il convient de noter que les données d'identification sont visibles pour toute personne ayant accès à l'environnement M365 de la CE.
2. **Les données relatives** au contenu comprennent tout contenu téléchargé sur la plateforme Office 365 par les utilisateurs, tels que des documents, et multimédia (par exemple, enregistrements vidéo). Ces données sont conservées par le Office 365 mais ne sont pas traitées par le service.
3. **Le SGD** contient des informations relatives à l'utilisation des services en ligne, notamment l'adresse IP utilisateur, le temps de création, l'URL du site et l'adresse électronique de l'utilisateur. Ces données sont générées par des événements liés aux activités des utilisateurs de l'Office 365. Pour savoir quels événements sont à l'origine de la création du SGD, [consultez l'Annexe A](#).

Il peut y avoir des informations à caractère personnel, en particulier des informations à caractère personnel contenues dans les données relatives au contenu des utilisateurs individuels ou groupes d'utilisateurs de chaque DG ou service de la Commission européenne, en plus des données à caractère personnel traitées par tous les outils O365 couverts par la présente fiche et la déclaration de confidentialité. Il s'agit par exemple de documents ou de messages échangés entre des membres d'un groupe ou d'une équipe spécifique.

La décision concernant les données à traiter au moyen d'O365 reste entièrement du ressort du responsable du traitement opérationnel ou de l'utilisateur concerné. Les politiques ou instructions existantes concernant ces données peuvent exister et doivent être prises en compte. Les documents pertinents peuvent par exemple être des instructions sur la manière de traiter les données relatives aux RH, les données médicales, etc.

La DIGIT C6 n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation inappropriée d'O365. Veuillez consulter le registre et la déclaration de confidentialité de l'activité de traitement concernée pour de plus amples informations.

La DIGIT C6 et Microsoft ne traitent PAS des catégories particulières de données à caractère personnel dans le cadre de l'Office 365. Néanmoins, les utilisateurs peuvent utiliser Office365 comme moyen de traiter des catégories particulières de données à caractère personnel dans le cadre de politiques spécifiques.

5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

La DIGIT C6 ne conserve vos données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire pour atteindre la finalité de la collecte ou du traitement ultérieur.

- Données d'identification, c'est-à-dire adresse électronique de l'utilisateur invité
 - aussi longtemps que le compte d'utilisateur invité est actif
- Données relatives au contenu

- jusqu'à 180 jours après l'expiration/la résiliation de l'abonnement
- SGD
 - six mois

6. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

Toutes les données à caractère personnel sous forme électronique (courriels, documents, bases de données, lots de données téléchargés, etc.) sont stockées soit sur les serveurs du Data Centre de la Commission européenne, soit dans des centres de données Microsoft dans l'UE (liés à l'environnement M365 de la CE). Toutes les opérations de traitement sont conformes à la [décision \(UE, Euratom\) 2017/46 de la Commission du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne](#).

Pour protéger vos données à caractère personnel, la Commission a mis en place plusieurs garanties contractuelles solides, complétées par des mesures techniques et organisationnelles. Outre la politique générale de Microsoft consistant à sécuriser les données à caractère personnel par la pseudonymisation et le cryptage (au repos et en transit), le risque de divulgation de données à caractère personnel aux autorités de pays tiers par Microsoft Ireland et ses filiales est atténué par des dispositions contractuelles et des mesures techniques et organisationnelles personnalisées. Les dispositions contractuelles portent sur la manière dont Microsoft répond aux demandes d'accès, limitant les risques pour les données à caractère personnel du client.

Les mesures techniques comprennent des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte de données, de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement et la nature des données traitées. Les mesures organisationnelles comprennent la limitation de l'accès aux données aux personnes autorisées ayant un intérêt légitime à les connaître aux fins de cette opération de traitement.

Pour de plus amples informations sur les mesures techniques de sécurité en place, voir la section 5 du dossier relatif à la protection des données (voir DPR-EC-04966 EC M365 environnement).

7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

L'accès à vos données à caractère personnel est accordé au personnel de la Commission chargé d'effectuer cette opération de traitement et au personnel autorisé conformément au principe du « besoin d'en connaître ». Ce personnel respecte les conventions réglementaires et, le cas échéant, des règles de confidentialité supplémentaires. Parmi ces membres du personnel figurent des fonctionnaires de la CE nommés et des prestataires de services placés sous la supervision de fonctionnaires. Les informations recueillies ne seront communiquées à aucun tiers, sauf dans la mesure et aux fins prévues par la loi.

Pour les services liés à la plateforme de collaboration en nuage Office 365, Microsoft agit en tant que sous-traitant de données. Coordonnées : Microsoft Ireland, South County Business Park, One Microsoft Place, Carmanhall et Leopardstown, Dublin, D18 P521, Irlande.

Pour certaines catégories limitées de données à caractère personnel qui sont détaillées dans les scénarios ci-dessous, Microsoft IRLANDE peut transférer des données à caractère personnel vers les États-Unis ou tout autre pays dans lequel Microsoft ou ses sous-traitants ultérieurs exercent leurs activités. Ces flux de données se font de Microsoft IRELAND vers Microsoft Corp. aux États-Unis et vers les sous-traitants ultérieurs de Microsoft.

Microsoft Ireland a signé avec Microsoft Corp. la nouvelle décision (UE) 2021/914 relative aux clauses contractuelles types (ci-après les « CCT ») (troisième module : Processus à sous-traitant). Les nouvelles clauses contractuelles types couvrent tous les scénarios de transfert indiqués ci-dessous.

Le SGD est traité en dehors de l'UE. Dans la plupart des cas, le SGD est pseudonymisé avant d'être transféré

(voir section 4.4 ci-dessus ou section 2.2 du registre de la protection des données).

Des transferts internationaux de données ont effectivement lieu dans ces scénarios de transfert :

1. Virements SGD

Les transferts SGD pour la lutte contre la fraude, la cybercriminalité et les cyberattaques et le respect des obligations légales sont protégés par le cryptage (garantissant leur confidentialité en transit).

2. Accès mondial à l'environnement de la M365 de la CE

La connexion à l'environnement M365 de la CE s'effectue uniquement avec l'adresse électronique.

3. Dossier de soutien

Seules les équipes d'appui de deuxième niveau désignées (administrateurs systèmes) peuvent ouvrir des dossiers d'assistance avec Microsoft. La plupart des cas d'aide n'ont pas besoin d'avoir accès aux « données clients ». Dans les cas exceptionnels où cet accès est nécessaire, l'activation de la fonction « Customer Lockbox » permet d'atténuer la situation. Cette fonctionnalité permet aux clients de donner un accès limité dans le temps à toute « donnée client » par les ingénieurs de Microsoft.

Compte tenu des circonstances particulières des transferts, du recours à des garanties appropriées et des mesures supplémentaires analysées ci-dessus, le transfert de données à caractère personnel concernées vers les États-Unis fait effectivement l'objet de garanties appropriées.

8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?

Vous avez des droits spécifiques en tant que « personne concernée » au titre du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, en particulier le droit d'accéder à vos données à caractère personnel et de les rectifier si celles-ci sont inexactes ou incomplètes. Le cas échéant, vous avez le droit d'effacer vos données à caractère personnel, de limiter le traitement de vos données à caractère personnel, de vous opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel, effectué légalement conformément à l'article 5, paragraphe 1, point a), pour des motifs liés à votre situation particulière.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant la DIGIT C6 ou, en cas de conflit, le délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également saisir le Contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées figurent à la rubrique « Informations de contact », section 9 ci-dessous.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez en indiquer la référence (c'est-à-dire leur (s) référence (s) au point « 10 ») dans votre demande.

Dans le cadre de l'Office 365, l'outil Data Subject Request (DSR) aide DIGIT C6 à extraire des données à caractère personnel sur demande de la personne concernée.

9. Coordonnées

Le responsable du traitement

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez introduire une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter la DIGIT C6 : [DIGIT-DWP — DATAPROTECTION@ec.europa.eu](mailto:DIGIT-DWP@ec.europa.eu)

Délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel au titre du règlement (UE) 2018/1725.

Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le Contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) si vous estimez que vos droits au titre du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés à la suite du traitement de vos données à caractère personnel par la DIGIT C6.

10. Où trouver des informations plus détaillées ?

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel qui sont documentées et qui lui sont notifiées. Vous pouvez accéder au registre via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/dpo-register>.

Ce traitement spécifique a été inclus dans le registre public du DPD avec la référence suivante : DPR-CE-04966.

15 octobre 2021

